



**Partir en vacances
avec son enfant
en situation de handicap**



Appel à candidature 2023 Campings & Villages de vacances pour développer le départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap

Fondé en 2010, en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, **le Réseau Passerelles se mobilise pour développer les solutions de départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap**. Chaque été, le Réseau Passerelles organise des séjours familiaux de répit, au sein de campings ou de villages de vacances ordinaires, combinant une offre de logements adaptés aux besoins des familles et un dispositif d'accueil et de prise en charge de leur enfant en situation de handicap, par une équipe professionnelle, sur leur lieu de séjour.

Pour accompagner le développement de son offre de séjours, avec une croissance d'activité de plus de 15% par an, **le Réseau Passerelles recherche de nouveaux partenaires, campings ou villages de vacances, désireux de s'engager aux-côtés du Réseau Passerelles, dans une démarche partenariale, innovante, inclusive et solidaire.**

Le Réseau Passerelles en 2022 :

- 32 destinations programmées
- 721 familles accueillies, soit 2.879 vacanciers
- 20.153 nuitées réalisées
- 69% des réservations effectuées le jour d'ouverture de la plate-forme de réservation, le 26 février 2022
- 703.119 € de chiffre d'affaires hébergement
- Un budget moyen de 22.000 € par contrat d'allotement
- 28 CAF et 4 groupes de protection sociale (Malakoff Humanis, AG2R La Mondiale, Klesia, B2V) partenaires

**> Notre objectif 2023 : 40 destinations
et 850 familles accueillies !**



Pour l'été 2023, le Réseau Passerelles recherche **8 nouvelles destinations en France, au sein de campings ou de villages de vacances ordinaires** avec lesquelles le Réseau Passerelles passe un **contrat d'allotement**, qui comprend :

4 hébergements pour les familles ⁺

La convention d'allotement comprend la **réservation de 4 logements pour les familles, sur une durée de 3 à 6 semaines**, pendant l'été, comprenant, si possible :

- > 1 logement PMR climatisé
- > 2 logements 2 chambres climatisés
- > 1 logement 3 chambres climatisés

Il n'est pas nécessaire que ces logements soient proches les uns des autres puisque chaque famille est autonome dans la gestion de son séjour, comme n'importe quel vacancier.

C'est le **Réseau Passerelles qui assure le règlement de la location** auprès du camping ou du village de vacances.

Les réservations se faisant très tôt dans la saison, en général en février, la date de rétrocession est fixée au 15 mars. Après cette date, le **Réseau Passerelles s'engage à régler la totalité des logements, qu'ils aient été attribués ou non.**

Un espace dédié pour l'accueil des enfants

Pour assurer l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap en journée, à raison de 35 heures par semaine, le Réseau Passerelles a besoin de **disposer d'un espace dédié à l'organisation du Club Enfants Passerelles**. En fonction des possibilités du camping ou du village de vacances, il existe deux modalités possibles :

> la **location d'une salle de plain-pied climatisée**, d'au minimum 35 m², pour l'installation du club enfants Passerelles, avec un accès proche de sanitaires, notamment PMR.

> si le site ne dispose pas de salle disponible à la location, **nous louons un mobil-home PMR climatisé sur la totalité de la durée du séjour**, que nous aménageons pour l'accueil des enfants et nous réduisons le séjour à l'accueil de 3 familles, au lieu de 4.

Un logement pour l'équipe

Sur un certain nombre de destinations, le Réseau Passerelles loge son équipe, composée de trois éducatrices spécialisées. Dans ce cas, il réserve, **en supplément, un logement 3 chambres**, sur le site, pour l'équipe, sur l'ensemble de la durée du séjour.

Sur le plan des équipements collectifs du camping ou du village de vacances, le Réseau Passerelles **recherche des destinations comprenant les prestations et/ou les configurations suivantes :**



Un environnement global accessible (cheminement, accès aux équipements collectifs, faible déclivité du terrain...)



Un espace aquatique
(au minimum 1 piscine chauffée sur le site)



Un espace restauration
(pour assurer le repas des enfants et de l'équipe le midi, au minimum une formule snack)



Un club enfants
(un plus pour les fratries des enfants en situation de handicap et pour partager des temps d'activités en commun..)



Des hébergements climatisés
(en raison du handicap des enfants accueillis, nous nous engageons à proposer aux familles des hébergements climatisés)



Wifi dans les logements
(comme pour l'ensemble des vacanciers, le WIFI est fortement demandé par les familles)

Vous êtes gérant d'un camping ou d'un village de vacances et l'accueil des familles ayant un enfant en situation de handicap **fait partie de vos valeurs et de vos engagements.**

Alors rejoignez le Réseau Passerelles dès l'été 2023 !

Contactez nous par téléphone au **06 83 48 02 13**

ou par mail : partenaires@reseau-passerelles.org

www.reseau-passerelles.org